

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAINT-LÉONARD

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du.....21 Octobre 2011

Présents : M.MADEDU, B.MARIATTE, A.MASSON, P.GALLION, JM.GAUSSURON, MH.CUNIN, MP.RICHARD, D.WEBER, F. MICHALOVITCH, MH CUNIN, JM PIERRET, A.HERRY

Absents : ML. LAUSMANN,

Excusés ayant donné procuration : A. MASSON procuration à B. MARIATTE

Secrétaire : B.MARIATTE

1) Convention scolaire avec la Commune de Saulcy/Meurthe :

Le Conseil Municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec Saulcy Sur Meurthe afin d'accepter, dans certains cas exceptionnels, des dérogations scolaires. Les deux communes s'engagent à ne pas percevoir de compensation financière pendant la scolarisation des enfants.

2) Convention avec le SDIS autorisant les absences de travail des agents communaux sapeurs-pompier volontaires:

L'Assemblée approuve et autorise Monsieur le Maire à signer la convention établie en collaboration avec le SDIS permettant aux agents communaux sapeurs-pompier volontaires de pouvoir s'absenter pendant leurs temps de travail pour des missions opérationnelles ou pour des actions de formation.

3) Convention avec le CAUE pour une mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage :

Vu le projet de la commune de réhabiliter les différents édifices communaux, Monsieur le Maire a pris contact avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Vosges (C.A.U.E) afin qu'il établisse une proposition pour une mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage. Le CAUE se propose d'effectuer plusieurs démarches détaillées au sein d'une convention. L'assemblée accepte et autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

4) Convention de prêt de Minibus aux associations:

Les Associations demandant régulièrement la mise à disposition d'un minibus afin d'effectuer des déplacements en lien avec leur activité, Monsieur le Maire propose la mise en place d'une convention de prêt. Le Conseil Municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

5) Présentation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

Les Mairies dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels doivent élaborer obligatoirement un Plan Communal de Sauvegarde formalisant les obligations de la Municipalité et des Services Municipaux en matière d'information préventive et de gestion d'un sinistre. Le PCS est un soutien pour la gestion d'un événement majeur (tempête, inondation...) Après la présentation de ce document, l'assemblée approuve et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et à prendre les mesures nécessaires à son application.

6) Participation au programme « habiter mieux en déodatie » mise en place par la maison de l'Emploi de la Déodatie :

Dans le cadre de son projet avec l'ADEME, la Maison de l'Emploi de la Déodatie s'est proposée de réaliser, pour le compte de la commune, une étude complémentaire destinée à identifier les besoins potentiels des propriétaires occupants en termes de travaux de rénovation de leur logement. Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du contenu de la démarche accepte d'y participer et autorise la commune de Saint-Léonard à solliciter l'ensemble des subventions relatives à la réalisation de cette opération, comme celles mises en place par l'ANAH. La Commune s'engage aussi à régler à hauteur de sa quote-part la réalisation des diagnostics et ainsi d'inscrire ce coût au budget communal 2012. Enfin l'Assemblée désigne Mesdames MICHALOVITCH et CLAUDON membres représentant la commune à la commission d'attribution de l'étude.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAINT-LÉONARD

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du.....21 Octobre 2011

7) Financement consacré à la formation des agents territoriaux-CNFPT :

Le parlement ayant adopté un amendement abaissant la cotisation versée au CNFPT de 1% à 0.90%, cette décision ampute les ressources du service public de la formation et ce dès l'exercice 2012, mettant en danger les formations des agents territoriaux et plus précisément son financement. Le Conseil Municipal est solidaire avec le CNFPT et demande à ce que soit rétabli le taux plafond comme il l'était auparavant afin de préserver la formation des agents.

8) Mise en place de la Taxe d'Aménagement suite à la réforme de la fiscalité de l'Urbanisme en remplacement de la TLE (Taxe Locale d'Equipement)

La réforme de la fiscalité de l'urbanisme résultant de la loi du 29 Décembre 2010, prévoit le remplace de la Taxe Locale d'Equipement (TLE) par la Taxe d'Aménagement. L'Assemblée donne son accord pour mettre en place cette nouvelle taxe d'aménagement à partir du 1^{er} Mars 2012. Le taux reste identique à celui actuellement appliqué à la TLE. Cette délibération s'appliquera pour une durée de 3 ans. Enfin le Conseil Municipal déclare appliquer un abattement unique de 50% de leurs surfaces pour les sociétés d'HLM ou les bailleurs sociaux.

9) Demande de financement de vignettes de transport scolaire pour une école privée :

La commune de Saint-Léonard finance actuellement dans sa totalité les vignettes scolaires des enfants poursuivant leurs études dans les établissements secondaires publics. La mairie a été sollicitée par des parents dont les enfants sont scolarisés dans une école privée pour la prise en charge de leurs vignettes de transports scolaires. Le coût de ce service étant important pour la collectivité de Saint-Léonard, le Conseil Municipal a décidé de ne pas financer les vignettes pour les élèves scolarisés dans le privé

10) Dénomination du groupe scolaire de Saint-Léonard :

Après la fusion administrative des deux écoles de Saint-Léonard, l'Inspection Académique des Vosges, demande à la commune de dénommer le nouveau groupe scolaire. Le Conseil Municipal souhaite un délai de réflexion face aux diverses propositions et remet la délibération à l'ordre du jour du prochain conseil.

Vu par nous, Maire de la Commune de SAINT-LÉONARD
Pour être affiché le 15 Juillet 2011 à la porte de la Mairie,.....
Conformément aux prescriptions de l'Article 56 de loi du 5 Août 1884.

A.....SAINT LEONARD....., le 25 Octobre 2011

**Le Maire,
Marc MAEDDU**

